

Droit de timbre payé sur état
Autorisation su 23 Décembre 1985.

141

Publicité Foncière de Auch

Publié le 16.07.99
Vol. 1999 N° 4008
Dépôt N°

Taxe publicité	123
Taxe départementale	
Poids péréquation	225
Salaires	
TOTAL	358

Publicité Foncière de Tarbes 1er

Publié le 02.09.1999
Vol. 1999 N° 4006
Dépôt N°

Taxe publicité	100
Taxe départementale	
Poids péréquation	160
Salaires	
TOTAL	560

L'AN MIL NEUF CENT QUATRE VINGT DIX NEUF,

Et le *vingt neuf Mai*

Maître Marie-Hélène MIQUEL-DHERS, notaire associé de la Société Civile Professionnelle "Pierre DHERS et Marie-Hélène MIQUEL-DHERS", titulaire d'un office Notarial à CASTELNAU-MAGNOAC (Hautes-Pyrénées), soussignée,

A établi l'attestation notariée suivante en vue de constater la transmission après décès de droits réels immobiliers:

DÉCES ET DÉVOLUTION DE LA SUCCESSION

Monsieur Robert Jean Marius CAZAUX, , en son vivant Animateur Rural, demeurant à MIRANDE (Gers), Artigues,
Epoux en uniques noces de Madame Renée Yvette Louise MATHA,
Né à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 19 Janvier 1948,
De nationalité Française,
Est décédé à TARBES (Hautes-Pyrénées) le 1er Janvier 1999.
Il n'a laissé aucune disposition de dernières volontés.
Il a laissé :

Madame Renée Yvette Louise MATHA, Enseignante, son épouse survivante, demeurant à MIRANDE (Gers), Artigues ;
Née à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 29 Juillet 1946 ;
De nationalité française ;

Avec qui il était marié sous le régime la séparation de biens aux termes de leur contrat de mariage reçu par Maître DUCAUD, Notaire à CASTELNAU-MAGNOAC, le 3 Juillet 1970, préalablement à leur union célébrée à la Mairie de GUIZERIX (Hautes-Pyrénées), le 4 Juillet 1970. ;

RC

MC

CC

Bénéficiaire de l'usufruit légal du quart, en vertu de l'article 767 du Code civil ;

Et dans l'ordre des descendants, sauf les droits du conjoint survivant :

Monsieur Christophe Jean Michel CAZAUX, Ingénieur, demeurant à CAGNES-SUR-MER (Alpes-Maritimes), 112 Avenue de Verdun, célibataire ;

Né à TARBES (Hautes-Pyrénées), le 20 Mai 1972 ;

De nationalité française ;

Et Mademoiselle Muriel Renée CAZAUX, Ingénieur, demeurant à RENNES (Ile-et-Vilaine), 8 Square de la Grande Charbonnière, Appartement 3, célibataire ;

Née à AUCH (Gers) le 28 Mars 1974 ;

De nationalité française ;

Ses deux enfants légitimes issus de son mariage avec Madame MATHA susnommée,

- Héritiers conjointement de la totalité de la succession,
- Sauf les droits du conjoint survivant.

ACTE DE NOTORIÉTÉ

La dévolution successorale ci-dessus a été constatée dans un acte de notoriété dressé par le notaire soussigné le 25 Mars 1999.

SUR L'ACCEPTATION DE LA SUCCESSION

La présente attestation est établie par le notaire soussigné sur la réquisition de :

Madame MATHA, veuve CAZAUX, Mademoiselle Muriel CAZAUX et Monsieur Christophe CAZAUX, dont l'identification figure ci-dessus,

Ici présents et qui déclarent :

- Accepter purement et simplement la succession du défunt.
- Et qu'il dépend de la succession dont s'agit les biens et droits immobiliers ci-après désignés.

IMMEUBLES TRANSMIS

IMMEUBLES DE SUCCESSION

DÉSIGNATION

1°) La moitié indivise d'une maison d'habitation avec dépendances et

re

mc

cc



jardin sise sur la Commune de MIRANDE (Gers), formant le lot numéro six du lotissement LABAT, figurant au cadastre de ladite Commune sous les relations suivantes :

<u>SECTION</u>	<u>NUMERO</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>CONTENANCE</u>	<u>NATURE</u>
D	557	Eglise d'Artigues	24a 40ca	Sol

Tel au surplus que ledit bien existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, sans exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Le terrain sur lequel est édifié l'immeuble ci-dessus désigné appartenait conjointement au défunt et à son épouse, pour avoir été acquis par eux de Monsieur Henri François LABAT, propriétaire, époux de Madame Joséphine Marie DUFFOURG, demeurant à MIRANDE,

Aux termes d'un acte reçu par Maître CALMELS, Notaire à MIRANDE, le 28 Avril 1976,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte ,

Une expédition dudit acte a été publiée au bureau des Hypothèques d'AUCH, le 17 Mai 1976, Volume 4269, numéro 34.

Ledit immeuble évalué par les parties à la somme de QUATRE CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (450 000 Frs), soit pour la moitié indivise revenant à la succession la somme de **DEUX CENT VINGT CINQ MILLE FRANCS (225 000 Frs)**.

2°) La moitié indivise des droits immobiliers ci-après dépendant d'un immeuble situé à TARBES (Hautes-Pyrénées), 64 Avenue Bertrand Barère, comprenant trois corps de bâtiments et une cour centrale, le tout figurant au cadastre de la ville de TARBES sous le numéro 214 de la Section AT, pour une contenance de quatre cent vingt quatre mètres carrés, ledit immeuble ayant fait l'objet d'un règlement de copropriété contenant état descriptif de division, aux termes d'un acte reçu par Maître Des THERMES, Notaire à PAU, le 28 Novembre 1946, transcrit au premier bureau des Hypothèques de TARBES sous sa date :

. La pleine propriété exclusive et particulière d'un appartement situé au premier étage de l'immeuble, situé au fond de la cour, comprenant une cuisine, une salle à manger, une chambre avec cabinet de toilette, douche et W.C., galerie d'accès commune avec les appartements A1 et C1 du plan

RC

MC

CC

demeuré annexé au règlement de copropriété, formant le lot numéro QUATRE VINGT DEUX, suivant attribution de Monsieur le Conservateur des Hypothèques de TARBES en date du 2 Mai 1972,

. Une remise couverte en terrasse au rez-de-chaussée, côté nord dans la cour, portant le numéro 3 du plan, ladite terrasse faisant partie de la propriété de l'appartement, formant le lot numéro QUATRE VINGT TROIS, suivant attribution de Monsieur le Conservateur des Hypothèques de TARBES en date du 2 Mai 1972,

. Et les 29/1 000èmes des parties communes et de la propriété du sol.

Ainsi que lesdits droits immobiliers existent, avec leurs appartenances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Lesdits biens et droits immobiliers appartenait indivisément au défunt et son épouse pour avoir été acquis par eux de Monsieur Michel Joseph Bernard CAPDEVILLE, boucher, célibataire, demeurant à TARBES (Hautes-Pyrénées), 6 Rue Anselme Frogé,

Aux termes d'un acte reçu par Maître TOULOUSE, notaire à TARBES, le 1^{er} Février 1990,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des Hypothèques de TARBES, le 1^{er} Mars 1990, Volume 1990P, numéro 986.

Lesdits biens et droits immobiliers évalués par les parties à la somme de SOIXANTE MILLE FRANCS (60 000 Frs), soit pour la moitié indivise dépendant de la succession, la somme de **TRENTE MILLE FRANCS (30 000 Frs)**.

3°) La moitié indivise d'une maison d'habitation avec dépendances, et pré attenants, le tout sis sur la Commune de GUIZERIX et figurant au cadastre de ladite Commune sous les relations suivantes:

SECTION NUMERO LIEUDIT CONTENANCE NATURE

A	105	La Coste	14a 30ca	Sol
A	106	« «	25a 50ca	Terre
A	108	« «	7a 50ca	Terre
A	109	« «	12a 55ca	Pré

Ensemble..... 59a 85ca.

Tel au surplus que ledit bien existe, s'étend, se poursuit et comporte, avec toutes ses aisances, appartenances et dépendances, sans exception ni

RC

MC

CC



réserve.

ORIGINE DE PROPRIÉTÉ

Ledit immeuble appartenait indivisément au défunt et à son épouse pour avoir été acquis par eux de Monsieur Albert Noël Jean CAZAUX, et Madame Jeanne Irma BEGUE, son épouse, demeurant ensemble à GUIZERIX,

Aux termes d'un acte reçu par Maître DUCAUD, Notaire à CASTELNAU-MAGNOAC, le 15 mars 1980,

Moyennant un prix principal payé comptant et quittancé à l'acte,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de TARBES le 4 Avril 1980, Volume 1795, numéro 22.

Ledit immeuble évalué par les parties à la somme de TROIS CENT QUATRE VINGT MILLE FRANCS (380 000 Frs), soit pour la moitié indivise dépendant de la succession la somme de CENT QUATRE VINGT DIX MILLE FRANCS (190 000 Frs).

4°) Et la nue-propiété de diverses parcelles de terre et bois sises sur la Commune de GUIZERIX (Hautes-Pyrénées), et par extension sur la Commune de PUYDARRIEUX (Hautes-Pyrénées) et figurant au cadastre desdites Commune sous les relations suivantes :

Commune de GUIZERIX :

SECTION NUMERO LIEUDIT CONTENANCE NATURE

A	45	La Coste	33a 90ca	Bois/T
A	46	« «	36a 00ca	Terre
A	47	« «	79a 00ca	Terre
A	48	« «	33a 70ca	Terre
A	49	« «	8a 50ca	Terre
A	52	« «	10a 50ca	Bois/S
A	53	« «	41a 70ca	Terre
A	81	« «	18a 90ca	Bois/S
A	82	« «	10a 20ca	Bois/T
A	83	« «	25a 10ca	Bois/F
A	114	« «	28a 15ca	Terre
A	119	« «	15a 10ca	Terre
A	120	« «	21a 04ca	Terre
A	121	« «	4a 90ca	Sol
A	122	« «	19a 70ca	Terre
A	123	« «	28a 25ca	Terre

RC

MC

CC

A	124	« «	20a 70ca	Bois/T
A	355	« «	3a 27ca	Sol
B	174	Micalot	30a 00ca	Terre
B	196	Larriou	43a 40ca	Terre
B	320	Peyres	25a 90ca	Terre
B	321	«	12a 91ca	Terre
B	322	«	17a 40ca	Terre
B	323	«	52a 40ca	Terre
B	334	Clos de Menjou	90a 20ca	Terre
B	335	« « «	74a 00ca	Terre
B	336	« « «	90a 40ca	Terre
B	337	« « «	26a 30ca	Terre
B	338	« « «	26a 20ca	Terre
B	339	« « «	38a 30ca	Terre
B	340	« « «	62a 40ca	Terre
B	470	Micalot	29a 76ca	Terre
B	471	«	31a 63ca	Terre
B	474	«	30a 56ca	Terre
B	475	«	5a 11ca	Terre
B	478	«	15a 92ca	Terre
B	480	«	12a 37ca	Terre
B	481	«	19a 97ca	Terre
B	514	Peyres	16a 32ca	Terre
B	539	Clos de Menjou	8a 90ca	Terre
B	540	Clos de Peguillon	8a 24ca	Terre

Ensemble 12ha 07a 50ca

Commune de PUYDARRIEUX :

<u>SECTION</u>	<u>NUMERO</u>	<u>LIEUDIT</u>	<u>CONTENANCE</u>	<u>NATURE*</u>
C	423	Puntès	91a 88ca	Terre
D	705	Bégué	93a 76ca	Pré

Ensemble.....1ha 85a 64ca

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens ci-dessus désignés appartenait personnellement au défunt, en nue-propiété, pour lui avoir été attribués aux termes d'un acte reçu par le Notaire soussigné le 16 Mars 1994, contenant donation à titre de partage anticipé par Monsieur Albert Noël Jean CAZAUX, et Madame Jeanne Irma BEGUE, son épouse, ci-dessus nommés, au profit de leurs trois enfants, savoir : Monsieur Robert Jean Marius CAZAUX, de cujus, Madame Renée

RC

MC

CC

Marcelle Marie Louise CAZAUX, Enseignante, épouse de Monsieur Fredy Pierre EMBUN, demeurant à GAN (Pyrénées-Atlantiques), et Monsieur Jean Michel Julien CAZAUX, Employé, époux de Madame Brigitte Marie Dominique Olga HUTTEL, demeurant à FONSORBES (Haute-Garonne), Impasse du Pasticier,

Etant précisé que les donateurs se sont réservés leur vie durant l'usufruit des biens donnés,

Une expédition dudit acte a été publiée au premier bureau des hypothèques de TARBES le 9 mai 1994, Volume 1994P, numéro 1870.

Lesdits biens évalués par les parties à la somme de **DEUX CENT QUARANTE MILLE FRANCS (240 000 Frs)**.

ATTESTATION

Le notaire soussigné,

ATTENDU le décès sus-énoncé,

ET VU la dévolution de la succession sus-relatée,

CERTIFIE ET ATTESTE, conformément à l'article 29 du décret du 4 janvier 1955, que les biens et droits immobiliers ci-dessus désignés appartiennent désormais indivisément à : Madame MATHA, veuve CAZAUX, Mademoiselle Muriel CAZAUX et Monsieur Christophe CAZAUX, dont l'état civil complet est établi ci-dessus.

FORMALITÉ

Le présent acte sera publié aux bureaux des hypothèques de TARBES et AUCH pour les biens et droits immobiliers situés dans le ressort de chacun de ces bureaux.

Le paiement de la taxe de publicité foncière est requise au bureau des hypothèques de TARBES.

Les biens et droits immobiliers dépendant de la succession du défunt ont été évalués par les parties, ci-dessus, savoir :

A 225 000 Francs pour les biens et droits immobiliers situés dans le ressort du bureau des hypothèques d'AUCH,

A 460 000 pour biens et les droits immobiliers situés dans le ressort du bureau des hypothèques de TARBES.

EN FOI DE QUOI la présente attestation a été délivrée.

Fait et passé au siège de la société civile sus-énoncée,

Les jour, mois et an susdits,

Et, après lecture faite, les requérants ont signé avec le notaire.

Le présent acte comprenant sept pages, ~~des~~ renvois, ~~des~~ mots nuls, ~~des~~ lignes nulles, ~~des~~ blancs barrés, ~~des~~ chiffres rayés.

RC

 CAZAUX
 MC

 CC
